

Bonjour à toutes et à tous,

L'ANSES a réalisé en 2014-2015 une expertise collective sur l'Information des consommateurs en matière de prévention des risques biologiques liés aux aliments, notamment sur l'information des consommateurs concernant le risque de botulisme infantile via la consommation de miel. Dans ce cadre, l'UNAF avait été consultée en juillet 2015 et avait défendu le principe du non étiquetage des pots de miel au profit de mise en place de mesures de prévention (comme le respect de bonnes pratiques d'hygiène). D'autres acteurs de la filière avaient également été auditionnés.

Les conclusions de l'étude menée par l'ANSES ont été présentées en décembre 2015, lors de la restitution de leurs travaux sur « l'information des consommateurs en matière de prévention des risques biologiques liés aux aliments ».

Pour le miel et le risque de botulisme infantile, voici les recommandations de l'ANSES relatives à la prévention du botulisme infantile liée au miel :

- Une recommandation destinée aux parents de nourrissons devrait être introduite dans le carnet de santé. Les pratiques utilisant les propriétés médicinales du miel devraient y être proscrites pour les nourrissons de moins d'un an.

- Il conviendrait de renforcer les connaissances des professionnels de santé et d'informer largement les professionnels de la petite enfance.

- Les apiculteurs devraient être ciblés via leurs réseaux professionnels afin qu'ils informent leurs familles et clients.

- Il serait indispensable de veiller à ce que les sites internet des apiculteurs ne soient pas en contradiction avec la communication institutionnelle ; en particulier ils ne doivent pas valoriser les effets médicinaux du miel pour les nourrissons de moins d'un an ; une charte relative à une communication précautionneuse sur les vertus du miel pourrait être établie.

- L'utilisation de l'étiquetage en première intention n'est pas à privilégier pour réduire ce risque.

Il s'agit donc d'une bonne nouvelle.

A bientôt.

Bien à vous.

Justine de Schepper

Coordnatrice Paris – Chargée de projets

Union Nationale de l'Apiculture Française

26, rue des Tournelles - 75004 Paris

Tél. 01 48 87 47 15. Ligne directe : 01 48 87 77 90

Fax: 01 48 87 76 44

www.unaf-apiculture.info/

www.abeillesentinelles.net